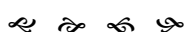


Journée d'étude

Patrimoines & catastrophes



6 février 2020

Auditorium Colbert

(2 rue Vivienne, 75002 Paris)



La terminologie établie en 2002 par l'UNISDR (*United Nations International Strategy for Disaster Reduction*) pour la prévention des risques de catastrophe naturelle définit cette dernière comme « *la rupture grave du fonctionnement d'une communauté ou d'une société impliquant d'importantes pertes humaines, matérielles, économiques ou environnementales que la communauté ou la société affectée ne peut surmonter avec ses seules ressources* ». La difficulté de résilience ressentie par ceux qu'elle a touchés paraît donc définir une catastrophe naturelle. Le patrimoine culturel peut être affecté de deux façons par ce type de phénomènes : il en est parfois le principal objet ou bien il est impacté « à la marge » d'un désastre beaucoup plus vaste (tremblement de terre, tsunami...), dont l'intensité se mesure avant tout en pertes humaines et en destruction d'infrastructures essentielles. Dans les deux cas, l'évènement provoque une perte irrémédiable, nécessitant de mobiliser des ressources exceptionnelles pour y faire face.

Si la catastrophe naturelle peut engendrer une catastrophe culturelle, il convient toutefois de dépasser cette catégorisation réductrice, puisqu'une large part des catastrophes dites « naturelles » sont causées ou accentuées par l'action humaine (déforestation, urbanisation). La simple négligence ou l'accident peuvent également avoir des conséquences catastrophiques pour le patrimoine, par la perte qu'ils provoquent ou les moyens qu'ils nécessitent de mobiliser (incendies).

L'imprévisibilité de l'évènement accentue souvent sa dimension dramatique, comme l'ont montré récemment les incendies du musée de Rio ou de la cathédrale Notre-Dame de Paris, mais la catastrophe peut aussi être anticipée, comme dans le cas du réchauffement climatique et de ses conséquences (montée des eaux, disparition des glaciers...). Le droit et les acteurs du patrimoine ont cherché à intégrer, à différents niveaux, la gestion de ce risque, soit en adoptant de nouvelles mesures de protection, soit en prévoyant des mécanismes et des structures spécifiquement dédiées à la connaissance et à la sauvegarde des biens menacés. Le droit de l'environnement peut alors fournir une matrice sur laquelle s'appuyer pour construire un arsenal législatif spécifiquement dédié à l'anticipation de la catastrophe patrimoniale.

Sur le temps long, la catastrophe peut devenir patrimoine ; Pompéi et Herculaneum témoignent de cette patrimonialisation du séisme et de notre fascination pour les vestiges de ce qui fut un drame et demeure la vision d'une impalpable douleur.

Cette journée d'étude, organisée conjointement par les élèves conservateurs de l'Institut national du patrimoine (INP) et les doctorants de l'Institut des sciences sociales du politique (UMR 7220 du CNRS), propose une réflexion commune sur les enjeux professionnels et juridiques soulevés par la confrontation

du patrimoine culturel aux catastrophes. Les questions en jeu porteront sur les doctrines, les pratiques et les acteurs en jeu dans ces situations de crise ; il s'agira également d'explorer les réactions sociales et les émotions patrimoniales que provoquent les catastrophes. La réflexion s'étendra jusqu'au patrimoine culturel immatériel mais elle exclura, dans son propos principal, la question des conflits armés, qui soulèvent des questionnements juridiques et déontologiques spécifiques.



Cette journée d'étude est le fruit d'une rencontre entre des étudiants en droit du patrimoine et droit de l'art – doctorants à l'ISP – et des élèves conservateurs de l'INP, issus de toutes les spécialités (Archéologie, Archives, Monuments historiques, Musées, Patrimoine scientifique et technique).

Comité d'organisation : Ariane Aujoulat, Ronan Bretel, Aude Chevallier, Kévin Daligault, Mathias Dupuis, Alice L. Fabris, Cléa Hance, Hélène Jagot-Jouin, Inès Lamouri, Françoise Laty, Amandine Lizot, Hélène Pioffet-Barracand, Pauline Rolland, Apolline Sans, Anthony Saillard

Programme

9h15 Accueil

9h30 Mots d'accueil & Présentation de la journée

*Charles Personnaz, directeur de l'Institut national du patrimoine
Christian Hottin (INP) et Vincent Négri (ISP)*

9h45 Conférence introductive

La catastrophe de Notre-Dame, fait axiologique total

Nathalie Heinrich, directrice de recherche au CNRS, membre du Centre de recherches sur les arts et le langage (CRAL), École des hautes études en sciences sociales (EHESS)

1. Affronter la catastrophe

10h30 Conférence

L'effondrement des Archives de Cologne (3 mars 2009) : bilan d'une catastrophe

Odile Jurbert, conservateur en chef honoraire du patrimoine

11h15 **Table ronde**

Modératrice : Anne-Julie Etter, maître de conférences en histoire à l'université de Cergy-Pontoise, coordinatrice scientifique de la Fondation des sciences du patrimoine

Notre-Dame de Paris

Olivier de Châlus, doctorant en histoire des techniques, université Paris I, LAMOP, ingénieur en BTP chez Arcadis, porte-parole de l'Association des scientifiques au service de la restauration de Notre-Dame de Paris

Les pertes de patrimoine au Brésil

Alice Fabris, doctorante à l'Institut des sciences sociales du politique (ISP)

Le patrimoine, les catastrophes et Fukushima

Nathan Schlanger, professeur d'archéologie à l'École nationale des chartes

Le rôle du Bouclier Bleu

Patrice Dallem, membre du Bouclier bleu, directeur de l'Urgence et du Secourisme à la Croix-Rouge française

2. Anticiper la catastrophe

14h30 Conférence

Les changements climatiques et le patrimoine

Delphine Misonne, professeure à l'université Saint-Louis Bruxelles, directrice du Centre d'étude du droit de l'environnement (CEDRE)

15h00 **Table ronde**

Modérateur : Jérôme Fromageau, président de la Société internationale pour la recherche sur le droit du patrimoine culturel et le droit de l'art

Exposer les risques, l'exemple de l'exposition Climat-Océan à La Rochelle

Élise Patole-Edoumba, directrice du Muséum national d'histoire naturelle de La Rochelle

Prévenir les situations d'urgence : une démarche nouvelle pour le patrimoine culturel immatériel

Isabelle Chave, adjointe au chef du département du Pilotage de la recherche et de la Politique scientifique, direction générale des Patrimoines (ministère de la Culture)

Prévenir l'hyper-fréquentation des sites naturels

Simon Jolivet, maître de conférences en droit public à la faculté de droit et des sciences sociales de Poitiers, secrétaire-général adjoint de la Société française pour le droit de l'environnement (SFDE)

Le projet ALeRT : une analyse de la vulnérabilité du patrimoine culturel du littoral Manche-Atlantique

Marie-Yvane Daire, directrice de recherche au CNRS, directrice de l'UMR 6566 CReAAH

17h00 Conclusion

